

RÉACTIONS

« On est surpris, on ne s'attendait pas à ça »

À Seraing, plus qu'ailleurs, l'annonce de la condamnation de l'ancien bourgmestre Alain Mathot a eu l'effet d'une bombe. Notamment chez ses proches, au sein du collège communal, où on semblait s'attendre à tout l'inverse.

« Oui, je suis surpris », explique le bourgmestre sérésien Francis Bekaert, quelques heures seulement après l'annonce de la condamnation en appel de son ami Alain Mathot. « Surtout vu le jugement prononcé en première instance où il avait été acquitté. Aujourd'hui, beaucoup de Sérésiens et de Sérésiennes sont sous le coup de l'émotion... Je pense à mon ami de longue date, à l'homme, à ce qu'il ressent. Et je pense aussi à sa famille qui ne doit pas être dans une situation très joyeuse ».

L'échevine Laura Crapanzano fait aussi partie de ses proches. Alain Mathot a toujours été son mentor. Et comme son bourgmestre, elle se dit surprise par cette décision de justice : « Je suis interpellée par le fait d'avoir deux jugements si différents. Cela met en lumière l'existence d'un doute qui n'a pas profité à l'accusé. Je ne suis pas juge, mais je suis interpellée par une telle différence qui n'est pas expliquée par des preuves. Pendant le procès en appel, même l'avocate générale disait qu'elle n'avait pas de preuve matérielle pour prouver la corruption... Je suis attristée pour l'homme, pour sa famille. Et

ça n'enlève rien à tout l'attachement que j'ai pour lui, et le respect que j'ai pour l'ensemble de ses réalisations politiques ».

Trouver un nouveau leader

La politique justement. Parlons-en. Avec ce jugement, Seraing ne pourra plus se cacher derrière un éventuel retour d'Alain Mathot. Et même si l'intéressé n'a jamais affirmé vouloir revenir aux affaires, le fantôme d'un come-back en terres sérésiennes planait toujours au-dessus du siège du maire.

Mais désormais, et sauf un énorme retournement de situation, ce ne sera pas le cas. Il faudra donc lui trouver un remplaçant, un nouveau leader, capable de poursuivre le travail du Master Plan et de lancer un nouveau cycle.

La tâche ne sera pas aisée, surtout quand on se souvient des problèmes survenus au mo-

« Cela n'enlève rien à tout l'attachement que j'ai pour lui, et le respect que j'ai pour l'ensemble de ses réalisations politiques »

LAURA CRAPANZANO

ment de choisir la tête de liste pour les élections communales de 2018 : « Je pense que c'est trop tôt pour aborder le problème. Il faut d'abord laisser décanter les choses avant de penser à l'avenir politique », balaie Francis Bekaert



Laura Crapanzano et Francis Bekaert se disent surpris par cette décision de justice. © D.R.



qui a déjà annoncé ne pas vouloir se représenter en 2024 en tant que candidat bourgmestre. « L'après Mathot, il était déjà là. Il y a une équipe qui a été mise en place en 2018 sans lui, et qui travaille. Et il n'a jamais dit qu'il revien-

dra. C'était une bonne chose qu'il ait eu à nouveau cette possibilité de choisir après le premier jugement. Et s'il va en cassation, il pourrait retrouver ce choix. Mais on ne peut pas toujours penser à s'il reviendra ou à s'il ne reviendra pas.

Je ne crois pas en l'homme ou en la femme providentiel. Si on a condamné un innocent, c'est dommageable pour sa famille, mais aussi pour Seraing », ajoute encore Laura Crapanzano. Après avoir écarté les pro-

blèmes en 2018, en choisissant Francis Bekaert comme tête de liste, le PS sérésien va devoir se tourner vers l'avenir. Car à Seraing, l'ère de l'après Alain Mathot commence maintenant. ■

STEFANO BARATTINI

LE PS LIÉGEOIS

« Soit un acte est posé par Alain, soit il sera posé par le PS liégeois »

C'est à la Fédération liégeoise du PS qu'il appartient de trancher quant à une exclusion d'Alain Mathot du parti. Autrement dit, c'est à Frédéric Daerden qu'il appartient de trancher.

Alors, exclusion du Parti socialiste ou pas ? « Il y a un an, avant le procès d'Alain en première instance, j'avais dit que s'il était condamné en appel, il ne pouvait pas rester au PS. Ma position n'a pas changé », appuie d'emblée le Herstalien. Qui refuse toutefois de précipiter les choses.

« Nous avons une réunion de l'exécutif de la Fédé vendredi prochain et nous déciderons de la suite à donner, à savoir faut-il convoquer la commission de vigilance pour statuer sur le sujet ?

Je pense qu'on doit gérer ce dossier avec une forme de sérénité. Alain Mathot n'occupe plus aucun mandat socialiste, il est juste membre affilié à Seraing. Il n'y a donc pas d'urgence absolue, mais la question se pose en effet et je vous affirme qu'elle sera traitée dans une semaine. »

Pour être clair, « soit un acte est posé par Alain Mathot (il rend de lui-même sa carte du PS et



Frédéric Daerden, président de la Fédé réagit. © News

quitte le parti, NDLR), soit un acte sera posé par nos instances. »

Frédéric Daerden souligne que

« les principes du PS sont d'avoir un grand attachement à l'honnêteté et à la probité, surtout lorsqu'on est mandataire

public. ». Reste à voir donc qui agira en premier. ■

GASPARD GROSJEAN

LE PS NATIONAL

Paul Magnette : « Il doit être exclu du PS »

Le président du PS Paul Magnette nous a donné en premier sa réaction suite à la condamnation d'Alain Mathot. Pour le Carolo, l'ex-homme fort de Seraing doit être exclu du parti socialiste.

La cour d'appel de Liège a condamné vendredi Alain Mathot pour des faits de corruption commis dans le cadre de la construction de l'incinérateur de déchets Uvelia à Herstal à une peine de 12 mois de prison avec sursis de cinq ans et à une amende de 5.500 euros. Comment réagit le président du PS à

« Ce sera aux instances ad hoc du parti de décider, mais si vous me demandez mon avis, pour moi, c'est clair: Alain Mathot doit être exclu du PS »

cette information ?

« Ce sera aux instances ad hoc du parti de décider, mais si vous me demandez mon avis, pour moi, c'est clair: Alain Mathot doit être exclu du PS. Il a bénéficié de la présomption d'innocence; cette condamnation-ci est un arrêt de la cour d'appel. J'entends qu'il introduira un pourvoi en cassation. Mais voilà... Vous vouliez mon opinion, vous l'avez. » ■

D.S.W.



Le président du PS. © Belga

20008221

NOUVEAU SPÉCIAL DÉTOX CÔLON

pour vite retrouver santé et vitalité!

TRANSIT & DIGESTION

GÈNES ARTICULAIRES

DÉPRIME & ANXIÉTÉ

MINCEUR & SURPOIDS

RÉDUCTION EXCEPTIONNELLE sur la cure COLNOVE 120 gélules!

Chez votre pharmacien sous CNK N° 3673-001